

COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 3 FEVRIER 2022 A 18 H 00

PRÉSENTS : Mmes EULOGE, FONTIN, MARTINEAU, HEYRIES et BLANC,
MM. DELSARTE, IZOARD, ESCLANGON, MAUREL, MICHEL Gérard, NICOLA, DELACROIX et
DUSSAILLANT.

ABSENTS : MM.MICHEL J-François et MOULLET Thierry
M. François NICOLA a été désigné en qualité de secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SALIGNAC, peut délibérer.

**1 – RESTAURATION EGLISE SAINT CLEMENT VIEUX VILLAGE – DEMANDE SUBVENTION
FODAC 2022**

Par délibération en date du 19 février 2021 les travaux de restauration de l'église St Clément
située au vieux village étaient décidés et un premier plan de financement approuvé.

Une subvention du Conseil Régional PACA a été obtenue en octobre 2021 d'un montant de
9 960.00 € représentant 40 % d'un montant de dépenses de 24 900.00 € HT.

Cette subvention peut se cumuler avec l'aide du Conseil Départemental des AHP au titre du
Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC) 2022.

A ce titre, nous pouvons déposer un seul dossier par an et prétendre à une subvention de
maximum 13 200.00 € en 2022 (40 % de 33 000.00 € HT de dépenses).

Compte tenu d'un possible démarrage des travaux au printemps, Mme le Maire propose de
déposer la demande de subvention Fodac 2022 pour les travaux suivants :

- Maçonnerie	
– reprise des encadrement fenêtres et appuis à la chaux	11 800.00 € ht
– traitement fissure intérieure à la chaux + déblaiement pierres et gravats + confection panneau de chantier	6 350.00 € ht
- Vitraux	
- Réalisation et pose de 7 vitraux	7 484.75 € ht
- Grilles de protection des vitraux	
- Réalisation et pose de grilles de protection	5 615.96 € ht
MONTANT TOTAL HT	31 250.71 € ht

Et propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	31 250.71 €
-----------------	--------------------

RECETTES

- Subvention du Conseil Régional SUD PACA dans le cadre de l'appel à Projets Patrimoine Rural Non Protégé 2021 (taux de 40 % De 24 900.00 € ht)	9 960.00€
31.25%	
- Subvention du Conseil Départemental des Alpes de Hte Provence Dans le cadre du FODAC 2022 au taux de 40 % soit 40.00%	12 500.00€
- Autofinancement communal 28.75 %	8 790.71 €
TOTAL RECETTES	31 250.71 €

Par 12 voix Pour et une abstention, le conseil municipal :

- approuve la réalisation de ces travaux et son plan de financement,
- sollicite l'aide du Conseil Départemental des AHP au titre du FODAC 2022.

2 – QUESTIONS DIVERSES

- M. Nicola informe le conseil qu'il a procédé à la négociation et au regroupement des contrats de Téléphonie avec Orange pour tous les bâtiments communaux. Cette opération fait gagner 60.60 €/ mois à la commune. En ce qui concerne la pose de l'appareil photo à déclenchement automatique au point de tri sélectif chemin des Chênes, il précise qu'il faut rechercher une entreprise qui pourra mettre à disposition une nacelle.
- discussion pour voir s'il est possible d'équiper le tracteur d'une nacelle + coût. Dans ce cas il faudra faire passer le Caces « nacelle » aux employés municipaux.
- Compte rendu de la réunion avec l'ONF avec programme de coupe de bois vers la source du Mutin.

Séance levée à 19h10.